



Pension de Molsiamois  
N° siret: 82229426000010  
16 rue de la source  
67120 Molsheim  
Tel : 06 62 24 92 47  
Email : pensiondemolsiamois@gmail.com

## Contrat de garde

### **Propriétaire :**

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel fixe :

Tel mobile :

Email :

### **Tarifs : (par chat, par box)**

	1 à 10 Nuits	11 à 30 Nuits	31 Nuits et plus
1 chat :	13 €	12 €	11 €
2 chats	12 €	11 €	10 €
3 chats et + merci de me consulter			

### **Séjour :**

Date d'entrée et horaire:

Date de sortie et horaire:

### Chat(s):

1) Nom, âge , caractère du chat:

N° puce / tatouage :

2) Nom, âge, caractère du chat:

N° puce / tatouage :

3) Nom, âge , caractère du chat:

N° puce / tatouage :

4) Nom, âge , caractère du chat:

N° puce / tatouage :

### Conditions générales

1. Chaque pensionnaire doit être **identifié** et **vacciné** (**typhus, leucose, coryza**). Un traitement antiparasitaire (vers et puces) doit être effectué 1 semaine au minimum avant l'entrée en pension, à défaut ce traitement sera fait le jour d'arrivée et facturé au propriétaire. Les chats de plus de 6 mois doivent être **castrés** ou **stérilisés**. Le propriétaire s'engage le jour d'entrée en pension à avertir des éventuels problèmes de santé, comportementaux ou autres propres à son animal.
2. Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis à la pension le jour de l'arrivée.
3. Dans l'intérêt des pensionnaires, la pension se réserve le droit de refuser un animal contagieux . **Attention nous ne prendrons aucun chat nécessitant des soins vétérinaires.**
4. Pour tout traitement médical, l'ordonnance du vétérinaire ainsi que les médicaments pour la durée du traitement seront exigés le jour d'arrivée, nous ne faisons pas d'injections. En cas d'alimentation spécifique le propriétaire devra également fournir la nourriture (les tarifs restent inchangés).
5. Malgré l'attention et les soins portés à nos pensionnaires pendant votre absence, nous ne pouvons engager notre responsabilité en cas de maladie ou de décès lors du séjour.

Maladie : les pensionnaires seront examinés par le Dr Dresse situé 11 Rue du Neuland 67560 Rosheim, les frais seront à la charge du propriétaire.

Décès: Sur demande des propriétaires et à ses frais, une autopsie sera pratiquée, un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire.

6. Nos pensionnaires seront nourris au fit 32 et sensible de Royal Canin en fonction des besoins. Si vous utilisez une autre marque et afin de préserver le transit de l'animal nous vous conseillons de fournir l'alimentation en quantité suffisante pour le séjour (les tarifs restent inchangés).
7. La pension fournit tout ce dont l'animal a besoin, toutefois des objets personnels peuvent être admis (couverture, doudou, etc. ), la pension dégage toute responsabilité quant à la perte ou la dégradation éventuelle de ces objets.
8. Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la pension 48H avant et à payer le surcoût de garde selon la grille tarifaire, à défaut et sans nouvelle de votre part au bout de 10 jours après la date convenue sur le contrat de pension, l'animal est alors considéré comme abandonné, il sera remis à la SPA, le propriétaire sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception.
9. Les réservations seront validées définitivement à réception du contrat dûment signé accompagné d'un acompte de 30 % du montant total du séjour, toute annulation devra être effectuée 30 jours avant le début du séjour passé ce délai l'acompte ne sera pas restitué, en cas de retour prématuré du propriétaire le séjour reste entièrement dû.
10. Les tarifs se calculent à la nuitée, l'antiparasitaire sera facturé 8 euros, le solde du séjour est à verser le jour de l'entrée en pension.
11. Dans le but de faciliter l'organisation de la pension, les visites, arrivées et départs s'effectuent uniquement sur RDV du lundi au samedi de 9H30 à 12H00 et de 16H00 à 19H00, **la pension sera fermée les dimanches et jours fériés.** Nous comptons sur votre ponctualité.

\*J'autorise la pension de Molsiamois à utiliser l'image de mon chat, pour sa

page facebook et son site internet :     oui     non

Molsheim le :

(Lu et approuvé)

Signature

En cas de règlement par chèques, ceux-ci devront être libellés à l'ordre de :

PENSION DE MOLSIAMOIS.

Montant total dû	€	€
Acompte	€	€
Solde restant dû	€	€